

L'INDOCHINE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS (1885)

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement de la Cochinchine. — Cabinet du Gouverneur, n° 45.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 30 juillet 1884, p. 789-790)

Saïgon, le 25 juillet 1884.

Le Gouverneur de la Cochinchine à Messieurs le Directeur de l'intérieur, les Chefs d'administrations et de services, le Président du Conseil colonial, le Président de la Chambre de commerce, les Administrateurs des arrondissements, le Représentant p. i. du Protectorat au Cambodge.

Messieurs,

Par sa dépêche du 21 juin dernier, M. le Sous-Secrétaire d'État de la marine et des colonies me fait connaître qu'une Exposition universelle internationale doit avoir lieu à Anvers en 1885, et que le Gouvernement de la République a décidé d'y prendre part.

Une section spéciale sera consacrée aux colonies. Un comité d'organisation, dont M. le Député de la Cochinchine fait partie, a dénommé, et un Commissariat de l'exposition coloniale française a été institué.

Le Département m'invite à adresser un pressant appel à la colonie,

Pour qu'elle participe à cette exposition, qui sera digne de la France et des efforts que font ses ministres et ses représentants pour développer à l'extérieur l'influence de la République. Au moment où notre action s'affirme dans l'Extrême-Orient, il est indispensable que la Cochinchine et le Cambodge, qui ne figuraient pas à Amsterdam, soient brillamment représentés à l'Exposition universelle d'Anvers et donnent, à la section coloniale française, une importance et un éclat qui lui permettent de rivaliser avec les autres expositions coloniales.

Messieurs,

Je m'associe de tout mon cœur aux intentions de la Métropole, et, en vous faisant part des décisions ministérielles qui me sont communiquées, je sais d'avance que je puis compter sur votre concours à tous, sur votre empressement à assurer à la Cochinchine le rang qu'elle doit tenir dans cette grande fête de l'intelligence, du travail et du progrès.

J'espère que le Conseil colonial, qui a toujours témoigné dans des circonstances semblables de son esprit d'initiative et de son patriotisme, et que j'ai convoqué en session extraordinaire, votera les fonds qui sont demandés par le Département pour pourvoir à l'emplacement et à l'installation des produits de notre colonie et du Cambodge.

D'autre part, les objets qui sont destinés à l'Exposition permanente des colonies, et pour l'achat desquels un crédit de trois mille piastres a été récemment mis à la disposition de M. le président de la Société des études indo-chinoises, seront, avant d'être exposés à Paris, exhibés à Anvers. Enfin, un autre crédit de pareille somme sera demandé au Conseil colonial, à sa prochaine session ordinaire, pour compléter nos envois.

Je procéderai, dès que l'assemblée locale aura statué sur la demande qui lui est présentée, à la nomination d'une commission générale qui sera chargée de réunir et de classer tous les objets à exposer et de préparer les envois à faire au Ministre de la marine et des colonies.

Une commission spéciale, et qui dépendra de la commission générale, s'occupera de l'organisation d'une petite exposition scolaire, vivement préconisée par M. le sous-secrétaire d'État, et dans laquelle figureront toutes les publications parues dans la colonie sur la Cochinchine, le Cambodge, ainsi que sur les pays voisins.

Je vous transmettrai, Messieurs, en vous donnant avis de la composition de ces deux commissions, les instructions qui vous sont nécessaires pour faciliter le plus possible votre tâche.

L'Exposition universelle d'Anvers doit ouvrir le 2 mai 1885 : nous n'avons donc que peu de temps pour nous préparer ; mais je compte sur votre diligence, votre bonne volonté, et sur votre entier dévouement à une œuvre qui intéresse à un si haut degré la prospérité et l'avenir de la Cochinchine et du Cambodge.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Charles THOMSON.

PARTIE OFFICIELLE

(Journal officiel de la Cochinchine française, 23 août 1884, p. 881-882)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu les dépêches de M. le sous-secrétaire d'État de la marine et des colonies, en date des 20 juin et 4 juillet 1884, relatives à la participation de la Cochinchine à l'exposition universelle internationale d'Anvers, en 1885 ;

Vu la lettre adressée à ce sujet par M. le Gouverneur aux autorités de la colonie ;

Vu la délibération du Conseil colonial, en date du 31 juillet 1884 ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

Décide :

Article premier. — Une commission générale composée de :

MM. le directeur de l'intérieur, président ;

le secrétaire général, vice-président ;

Klobukowski, chef du cabinet du Gouverneur, membre ;

Deux conseillers coloniaux désignés par le président de cette assemblée, idem ;

le maire de Saïgon, idem ;

le maire de Cholon, idem ;

le président de la Société des études indo-chinoises, idem ;

Deux membres de la Chambre de commerce désignés par le président de cette assemblée, idem ;

le directeur du jardin botanique et de la ferme des Mares, idem ;

le président de la commission d'organisation du musée commercial, idem ;

Séville, commis principal, secrétaire,

sera chargée de préparer le travail que demande le Département pour la rédaction du catalogue qui sera publié en France ; de réunir et de classer les divers objets ou produits qui pourraient être adressés à Anvers ; de dresser les listes de ces objets par catégories, suivant les indications portées aux prospectus établis par le comité de l'exposition; enfin, de renseigner les exposants sur le tarif des places et installations, sur les délais dans lesquels les envois devront être effectués et généralement de prendre ou

proposer toutes mesures propres à satisfaire aux instructions de la Métropole et à donner à l'exposition des produits de la Cochinchine le plus grand développement.

Art. 2. — Une commission spéciale, et qui dépendra de la commission générale, sera chargée de l'organisation de l'exposition scolaire.

Elle se composera de :

MM. le directeur de l'enseignement;

l'inspecteur des écoles primaires;

le directeur du collège Chasseloup-Laubat ;

le directeur du collège d'Adran ;

le directeur de l'institution municipale.

Art. 3. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 20 août 1884.

Charles THOMSON.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'intérieur p. i.,

NOUET.

PARTIE OFFICIELLE

(Journal officiel de la Cochinchine française, 24 novembre 1884, p. 1266-1267)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu les dépêches de M. le sous-secrétaire d'État de la marine et des colonies, en date des 20 juin et 4 juillet 1884, relatives à la participation de la Cochinchine et du Cambodge à l'exposition universelle d'Anvers en 1885 ;

Vu la lettre adressée à ce sujet par M. le Gouverneur aux autorités de la colonie ;

Vu la délibération du Conseil colonial, en date du 31 juillet 1884 ;

Vu la décision en date du 20 août dernier, nommant une commission générale chargée d'assurer la participation de la colonie à l'exposition d'Anvers et de traiter les diverses questions posées par le Département sur la situation administrative, économique et commerciale de la Cochinchine et du Cambodge ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

Décide :

Article premier. — M. Villard, administrateur principal des affaires indigènes, est nommé premier vice-président de ladite commission générale.

Il sera chargé en cette qualité de la centralisation des travaux des sous-commissions de publication.

Art. 2. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 17 novembre 1884.

Pour le Gouverneur en mission :

Le Général,

BOUET

Par le Gouverneur :

Le directeur de l'intérieur p. i.,

Nouet.

MONSIEUR STOCKER

(L'Avenir du Tonkin, 15 décembre 1884, p. 2-3)

Il était Alsacien et il aimait la France par-dessus tout. Il était laborieux et intègre. Tous ceux qui l'ont connu l'aimaient, et la nouvelle de sa mort nous a causé à tous un mouvement de stupeur.

Depuis dix-huit mois qu'il était au Tonkin, il avait conquis l'amitié de tous ses concitoyens et l'estime de nos gouvernants. Jamais estime ne fut mieux placée. Il emporte les sincères regrets de tous les Français du Tonkin.

Nous nous découvrons tous devant ta tombe, Stocker, et puisse l'expression de nos regrets consoler de ta mort ceux de ta famille que tu laisses sur cette terre.

Voici les détails sur ce douloureux événement :

Parti de Hanoï le 6 septembre dernier, avec notre sympathique résident, M. Parreau, il profitait d'une expédition envoyée dans la province de Mi-duc, qui passe pour recéder des mines d'or. Cette expédition était commandée par le brave colonel de MauSSION.

M. Stocker a pu reconnaître un certain nombre de gisements de peu d'importance, d'ailleurs, et nous savons que les rapports qu'il avait envoyés à Hanoï n'étaient pas faits pour encourager les chercheurs d'or.

Le 29 septembre, au retour d'une expédition poussée jusqu'à Ké-son, expédition dans laquelle nos troupes ont eu la bonne fortune de voir un caporal des tirailleurs tonkinois fusiller à bout portant l'ancien chef de l'artillerie de Luu-vinh-phuoc, M. Stocker, qui se trouvait en avant-garde, a été tué d'un coup de feu, — une balle dans la tête, — par des Muongs en embuscade.

Cet homme de fer a eu une mort digne de lui : il est tombé foudroyé.

Notre administration civile comptait beaucoup sur les connaissances pratiques de M. Stocker, qui avait trente années de Californie, et qui avait exploré, au point de vue minier, les Montagnes Rocheuses et le territoire d'Alaska. Elle avait déjà traité avec lui au sujet de l'exposition d'Anvers.

Il était arrêté qu'il irait recueillir lui-même des échantillons de tous les gisements connus et qu'il fournirait tous les renseignements désirables sur la situation des gisements, les qualités du minerai, sa plus ou moins d'abondance, le mode d'exploitation, etc., etc.

Une escorte et les moyens de transport devaient lui être fournis, ses frais remboursés, et il devait recevoir une prime de 30 piastres par gisement exploré.

L'administration civile n'a pas encore pu remplacer notre regretté explorateur ; mais nous espérons qu'elle trouvera dans les nouveaux immigrants un homme digne de sa confiance.

Adieu, Stocker, ton nom restera inscrit dans les annales du Tonkin.

Jules COUSIN.

Nous informons les héritiers de M. Stocker qu'ils doivent, pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin, s'adresser à la résidence de France, à Hanoï.

LE TONKIN À L'EXPOSITION D'ANVERS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1884, p. 1)

Malgré l'état de guerre où l'on se trouve, malgré les communications difficiles et peu rapides, le Tonkin sera dignement représenté à l'Exposition d'Anvers, et les objets envoyés attireront l'attention, soit au point de vue artistique, soit au point de vue minier, commercial, agricole ou industriel.

La commission chargée de centraliser le travail pour l'Exposition d'Anvers fut d'abord celle chargée de l'Exposition des colonies. Elle était ainsi composée :

MM. Bonnal, président ;
Ghins, capitaine d'artillerie, membre ;
Dufoulon, capitaine d'infanterie de marine, id. ;
Teillart d'Eyry, pharmacien militaire, id. ;
Lalande, pharmacien militaire, id. ;
Messier, commis aux Douanes, id.

Par suite du départ de plusieurs membres, la commission fut reconstituée au mois d'octobre dernier et augmentée de trois membres civils.

MM. Parreau, résident de France, à Hanoi, président ;
Dufoulon, capitaine d'infanterie de marine, membre ;
Teillart d'Eyry, capitaine d'artillerie de marine, id. ;
Finet, vétérinaire d'artillerie de marine, id. ;
Cabasse, pharmacien de la marine, id. ;
De Montalembert, chef du bureau d'informations commerciales, id. ;
De Montaignac, chef du bureau des douanes, à Hanoï, id. ;
Guiomar, commis principal à la Résidence de Hanoï, id. ;
Brunat, délégué de la chambre de commerce de Lyon pour étudier l'industrie de la soie au Tonkin, id. ;
Gauthier, agent principal de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine*, id. ;
Cousin, entrepreneur de marchés [puis directeur de l'*Avenir du Tonkin*], id.

Vaillamment et intelligemment secondée par les résidents et sous-résidents de France, au Tonkin, la commission a pu réunir les éléments d'une exposition sérieuse. Tout le mérite appartient à M. Parreau, qui a travaillé sans relâche pour mener à bonne fin les travaux de l'Exposition.

M. Cabasse, ancien délégué du Tonkin à l'Exposition de Calcutta, a collectionné les plantes et les graines ; des difficultés matérielles l'ont empêché d'atteindre complètement le but qu'il s'était proposé.

La mort de M. Stocker, que nous avons relatée dans notre dernier numéro, a coupé court à toutes les recherches minéralogiques ; mais les spécimens réunis suffiront pour donner une idée sur ce que renferme le sol tonkinois.

M. Brunat a fourni des renseignements sur l'industrie de la soie, élevage, filage et tissage.

M. Gauthier a donné un aperçu général sur l'industrie possible au Tonkin.

M. de Montaignac a fait faire de très jolies broderies.

En un mot, la commission s'est appliquée à donner un aperçu général des produits artistiques et commerciaux, et nous sommes persuadés que l'opinion publique, à Anvers, trouvera qu'elle a pleinement réussi.

Sur les ordres de M. le général commandant en chef le corps expéditionnaire du Tonkin, le service de topographie militaire a remis à la commission, pour être envoyée à Anvers, une magnifique carte du Tonkin*, dressée sous la direction de M. Lecomte, capitaine d'infanterie, breveté, par les officiers du service typographique : MM. Salvador, lieutenant au 1^{er} tirailleurs algériens ; Launay, lieutenant au 4^e régiment d'infanterie de marine ; Desloge, lieutenant au 143^{er} de ligne ; Pierron, sous-lieutenant au 3^{er} tirailleurs algériens.

Cette carte a été établie d'une façon remarquable par le sergent Botzenhart, de la Légion étrangère.

Pour ce qui concerne la partie artistique, elle a été fournie, pour les deux tiers, par Mgr Puginier qui, dans un but patriotique, n'a pas hésité à se séparer de sa chère collection.

Le tông-dôc de Hanoi, des Annamites aisés et un négociant chinois, A-mok, ont fourni de fort beaux meubles incrustés et des bronzes d'art.

Enfin, la commission a fait fabriquer des réductions de jonques, sampans, métiers à tisser, métiers aratoires, etc.

Cette combinaison a permis d'élargir l'ensemble de l'exposition, sans avoir besoin d'une augmentation de place.

À Calcutta, l'exposition du Tonkin a été plusieurs fois médaillée ; il en sera de même, sans aucun doute, à Anvers.

Mais c'est en 1889, à Paris, que le Tonkin pourra s'affirmer dans toute sa splendeur.

Jules COUSIN.

PARTIE OFFICIELLE

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 19 janvier 1885, p. 77-78)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu les votes émis par le conseil colonial, aux dates des 31 juillet, 4 et 18 octobre 1884, autorisant l'ouverture de divers crédits dont le montant s'élève à la somme de 34.290 piastres pour la part contributive de la colonie dans les frais d'emplacement et d'installation de la section coloniale française à l'exposition d'Anvers, en 1885 ;

Attendu que les crédits ouverts suivant arrêtés des 26 août, 23 octobre et 26 décembre atteignent la somme de 26.290 piastres ;

Considérant qu'il reste à mettre en distribution une somme de 8.000 piastres pour compléter les allocations votées par le conseil colonial ;

Vu les articles 48 et 49 du décret du 24 novembre 1882, sur le régime financier des colonies ;

Sur la proposition du Directeur de l'intérieur,

Le Conseil privé entendu,

Arrête :

Article premier. — Un crédit supplémentaire de 8.000 piastres est ouvert à la deuxième section du chapitre XVIII du budget local de l'exercice 1884, pour la part contributive de la colonie dans les frais d'emplacement et d'installation de la section coloniale française à l'exposition d'Anvers en 1885.

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense avec les voies et moyens ordinaires de l'exercice 1884.

Art. 3. — Ce crédit sera mis en distribution immédiatement.

Art. 4. — Le Directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Saïgon, le 12 janvier 1885.

Charles THOMSON.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'intérieur p. i.,

Nouet.

MOUVEMENTS DU PORT
(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 5 mars 1885, p. 326)

Sortie du 28 février au 1^{er} mars 1885.
Passagers partis par le courrier français *Oxus* [MM*], allant à Marseille.
Huywenaar, envoyé pour l'exposition d'Anvers.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1885, p. 5)

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs que M. Henry Cremnitz a été autorisé à publier les photographies tirées depuis un an par M. Hocquard, médecin-major. Déjà, notre sympathique docteur avait obligeamment mis son talent à la disposition de la Commission des Expositions, qui a pu, grâce à son concours, envoyer à l'exposition d'Anvers, une remarquable collection de vues et portraits photographiques.

L'œuvre éditée par M. Cremnitz se composera de 4 albums contenant chacun 50 photographies, formant un ensemble complet de l'expédition du Tonkin pour les années 1884-1885 : paysages des principaux endroits ; vues des grandes cilles, des forteresses, des champs de bataille ; personnages indigènes, depuis le mandarin jusqu'au coolie ; canonnières de la flottille du Tonkin ; bateaux indigènes, jonques et sampans ; en un mot tout ce qui saute, à l'œil lorsqu'on parcourt le Tonkin du nord au sud et de l'est à l'ouest.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. ROUSSEAU,
sous-secrétaire d'État au Ministère de la marine et des colonies,
à l'ouverture de la session du Conseil supérieur des colonies.
(Extrait du *Journal officiel* du 5 août 1885.)
(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 21 septembre 1885, p. 1098-1099)

.....
Ai-je besoin de vous parler de l'exposition coloniale d'Anvers ? La plupart d'entre vous l'ont déjà visitée et ont pu en constater le succès. Jamais peut-être plus riche et plus remarquable collection de produits coloniaux n'avait été présentée au public dans un cadre aussi élégant. Notre exposition coloniale est, de l'aveu de tous, l'œuvre la plus complètement réussie de l'exposition générale d'Anvers. Et ce n'est point une œuvre frivole principalement faite pour le plaisir des yeux. Le choix intelligent et l'habile groupement des produits, la remarquable composition des catalogues et surtout la publication de ces notices coloniales qui donnent sur nos possessions d'outre-mer des renseignements si précieux en font une œuvre éminemment sérieuse et qui portera ses fruits pour la prospérité de notre pays.

Nous nous sommes aussi occupés de réorganiser l'exposition permanente de nos colonies, de manière à en faire un répertoire aussi complet que possible de renseignements utiles pour notre commerce et notre industrie.

.....

PARTIE OFFICIELLE

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 15 octobre 1885, p. 1161)

Le Ministre de la marine et des colonies à Monsieur le Gouverneur de la Cochinchine.

Paris, le 28 août 1885.

28 septembre 1885.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai déjà eu l'occasion, dans les différentes dépêches que je vous ai adressées, relativement à la participation de la colonie à l'exposition d'Anvers, de signaler à toute votre attention l'intérêt qu'il y a à faire exactement connaître en France les produits du Cambodge et les débouchés que ce pays peut offrir à nos industriels et à nos commerçants.

Un premier pas a été fait dans cette voie par l'envoi des objets qui figurent à Anvers ; mais ces collections ne fournissent, au point de vue commercial, que des indications absolument insuffisantes. Il est indispensable de les compléter par l'envoi de collections nouvelles, que j'ai l'intention de faire installer le plus tôt possible, à l'exposition permanente des colonies.

.....

PROMOTION DU 21 SEPTEMBRE 1885 DANS L'ORDRE ROYAL DU CAMBODGE
À L'OCCASION DE L'EXPOSITION D'ANVERS.

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 9 novembre 1885, p. 1246)

Commandeurs :

MM. Dupont (Émile), manufacturier, président du jury de la classe 24 à l'exposition d'Anvers ; Willamson, administrateur du mobilier national, président du jury de la classe 12 à l'exposition d'Anvers.

Officiers :

MM. Ferdinand des Tournelles, sous-commissaire à l'exposition coloniale française d'Anvers ; Bilbaut, conservateur adjoint de l'exposition permanente des colonies ; Hurard, membre du comité d'organisation et du comité exécutif de l'exposition coloniale française d'Anvers ; J.-L. Deloncle, secrétaire du comité exécutif de l'exposition coloniale française d'Anvers ; De Wrindt, chancelier du consulat général de France à Anvers ; Lenoir, secrétaire du commissariat français à l'exposition d'Anvers ; Ducret, membre du comité d'organisation et du comité exécutif de l'exposition coloniale française d'Anvers ; Lucien Franche, attaché au ministère de l'instruction publique ; Louis Carlier, inspecteur des finances.

Chevaliers :

MM. Jacob de Cordemoy, Godin, Deville-Cavellin, Le Coustellier, Hervieu, Bresson, Fleury, Moncelon, Dauderni, Hunebelle, Gavé, Guerlain, Raffard, Thierry, Robellaz, Pichot, Way, Mulot, Ledoux, Rodanet, Amigues, Coulon, membres du jury à l'exposition d'Anvers ; Neuwenhuyzen, ingénieur de la galerie française des machines ; Colin, Huyvenaar, Noirot, attachés au commissariat de l'exposition coloniale française d'Anvers ; Linard, sous-commissaire de la marine ; Darquier, capitaine en retraite, commissaire à l'exposition de Beauvais ; Jouvin, sous-chef du service des travaux à l'imprimerie nationale ; Darras, chef d'atelier de composition à l'imprimerie nationale.

PARTIE NON OFFICIELLE

EXPOSITION COLONIALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ANVERS

LISTE DES RÉCOMPENSES

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 7 décembre 1885, p. 1418-1421)

COCHINCHINE

Diplômes d'honneur	2
Médailles d'or	13
Médailles d'argent	17
Médailles de bronze	13
Mentions honorables	18
Total des récompenses	63

Classe 1.

ÉDUCATION DE L'ENFANT. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.
ENSEIGNEMENT DES ADULTES.

Médaille d'or.

Service local de Saïgon. — Pour le développement de l'enseignement primaire dans cette colonie.

Mention honorable.

Sœurs de Saint-Paul de Chartres. — Travaux des élèves.

Classe 2.

ORGANISATION ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Médaille d'or.

Pensionnat des sœurs de Saint-Paul de Chartres. — Travaux des élèves.

Classe 5.

PAPETERIE. — MATÉRIEL DES ARTS, DE LA PEINTURE ET DU DESSIN.

Médaille d'or.

Service local de Saïgon. — Collection de papiers et d'objets en papier.

Mentions honorables.

Tran-duy-thanh. — Papiers coloriés.

Do-quan-dau. — Papiers coloriés.

Classe 12.

MEUBLES A BON MARCHÉ ET MEUBLES DE LUXE. — OBJETS SCULPTÉS.

Médaille d'argent.

Ho-van-tai. — Armoire sculptée.

Médaille de bronze.

Prison centrale de Saïgon. — Fauteuils en rotin.

Mention honorable.

Tran-tu-ca. — Armoire sculptée.

Classe 13.

OUVRAGES DU TAPISSIER ET DU DÉCORATEUR.

Médaille de bronze.
Lê-van-huv. — Bois sculptés et dorés.

Classe 15.
CÉRAMIQUE .

Médaille d'or.
Service local de Saïgon. — Collection de céramique.

Médaille de bronze.
Bui-duong-hai. — Vases à fleurs.

Mention honorable.
Phu-van-vien. — Vases à fleurs.

Classes 16 et 17.
TAPIS, TAPISSERIES ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT. — PAPIERS PEINTS.

Mention honorable.
Service local de Saïgon. — Tapis, nattes, papiers coloriés.

Classe 20.
BRONZES D'ART, FONTES D'ART DIVERSES, MÉTAUX REPOUSSÉS.

Médaille d'argent.
Service local de Saïgon. — Collection d'objets en bronze.

Classe 23.
PARFUMERIE.
Médaille de bronze.
Service local de Saïgon. — Essences diverses.

Classe 24.
MAROQUINERIE, TABLETTERIE ET VANNERIE.

Diplôme d'honneur.
Service local de Saïgon — Collection d'objets sculptés et incrustés.

Classe 32.
ARTICLES DE BONNETERIE ET DE LINGERIE, OBJETS ACCESSOIRES DU VÊTEMENT.

Médaille d'or.
Service local de Saïgon. — Éventails.

Classe 33.
HABILLEMENT DES DEUX SEXES.
Médaille d'or.
Service local de Saïgon. — Vêtements.

Médaille d'argent.
Arrondissement de Chaudoc. — Langoutis.

Mentions honorables.

Arrondissement de Biênhoà. — Langoutis.

Arrondissement de Sadec. — Langoutis.

Classe 34.

JOAILLERIE ET BIJOUTERIE.

Médailles de bronze.

Ly-duy-thien, de Sadec. — Bijoux en cuivre.

Thoi-van-vo, de Sadec. — Boucles d'oreilles en or.

Mentions honorables.

Ho-van-vo, de Sadec. — Bagues en or.

Nguyen-van-hung, de Sadec. — Boutons en or.

Nguyen-van-liem, de Sadec. — Boutons en or.

Classes 36 et 37.

OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT. — BIMBELOTERIE.

Médaille d'argent.

Paulus Cua. — Baguettes pour jouer aux cartes.

Médaille de bronze.

Service local de Saïgon. — Jeu de baguettes.

Mention honorable.

Pham-van-nho. — Jeu de bagues.

Classes 39 et 40.

PRODUITS DES EXPLOITATIONS ET DES INDUSTRIES FORESTIÈRES. — PRODUITS DE LA CHASSE. — PRODUITS, ENGINES ET INSTRUMENTS DE CUEILLETES, ETC.

Diplôme d'honneur.

Service local de Saïgon. — Ensemble des produits exposés.

Médailles d'argent.

Arrondissement de Biênhoà. — Collection de bois.

Roze, de Saïgon. — Tortues à écaille.

Médailles de bronze.

Service de l'arrondissement de Tayninh. — Collection de bois.

Ho-van-tai. — Défenses d'éléphants.

Mention honorable.

Arcillon. — Écailles.

Classe 41.

PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES.

Médailles d'argent.

Arrondissement de Tayninh. — Cire végétale.

Service local de Saïgon. — Cire végétale et ginsengs.

Arrondissement de Saïgon. — Cocons de vers à soie.

Médaille de bronze.
Lien-lac. — Cire.

Mention honorable.
Lien-lat. — Cire.

Classes 42 et 43.
PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. — PROCÉDÉS CHIMIQUES
DE BLANCHIMENT, DE TEINTURE, D'IMPRESSION ET D'APPRÊT.

Médailles d'argent.
Administration des contributions indirectes. — Opium.
Devise. — Savon.

Médaille de bronze.
Service local de Saïgon. — Plantes médicinales.

Mention honorable.
M. Colombier. — Graines d'ambrettes.

Classes 46 et 47.
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS RURALES ET FORESTIÈRES.
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES USINES AGRICOLES ET DES INDUSTRIES
ALIMENTAIRES.

Médaille de bronze.
Arrondissement de Tayninh. — Modèles de voitures à bœufs.

Classe 48.
MATÉRIEL DES ARTS CHIMIQUES, DE LA PHARMACIE ET DE LA TANNERIE.

Médaille d'or.
Administration des contributions indirectes. — Bouilleries d'opium.

Classe 61.
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU GÉNIE CIVIL, DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ARCHITECTURE.

Médailles d'or.
M. Hersent. — Bassin de radoub de Saïgon.
Société des chemins de fer garantis des colonies françaises. — Construction de la
ligne de Saïgon à Mytho.

Médailles d'argent.
Direction des travaux publics de la colonie. — Plans et projets divers.
Service local de Saïgon. — Détails de construction d'une caserne.

Classe 63.
CÉRÉALES, PRODUITS FARINEUX AVEC LEURS DÉRIVÉS.

Médailles d'or.
Rizerie à vapeur de Cholon. — Riz décortiqué.
Rizerie de la Compagnie française. — Riz décortiqué.

Médaille d'argent.

Arrondissement de Baria. — Maïs.

Classes 64, 65, 66 et 67.

PRODUITS DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE. — CORPS GRAS
ALIMENTAIRES,
LAITAGES ET ŒUFS. — VIANDES ET POISSONS. — LÉGUMES ET FRUITS.

Mentions honorables.

M. Branzell. — Asperges conservées.

M. Colombier. — Asperges conservées.

Classe 68.

CONDIMENTS ET STIMULANTS. — SUCRE ET PRODUITS DE LA CONFISERIE.

Médailles d'argent.

Arrondissement de Baria. — Sel de table.

Service local de Saïgon. — Poivres.

Médaille de bronze.

M. Colombier. — Cacao.

Classes 80 et 81.

IMPORTATIONS. — EXPORTATIONS.

Médaille d'or.

Compagnie des Messageries fluviales. — Services rendus comme compagnie de navigation de Cochinchine.

Classe 82.

ARTICLES D'EXPORTATION À L'USAGE DES INDIGÈNES
DES CONTRÉES NON CIVILISÉES.

Médaille d'argent.

Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine. — Matériel de transport par eau.

Classe 83.

MUSÉES COMMERCIAUX.

Médaille d'or.

Service local de Saïgon. — Collection d'échantillons de produits locaux.

CAMBODGE

Médailles d'or	4
Médailles d'argent	5
Médailles de bronze	7
Mentions honorables	4
Total des récompenses	20

Classe 6.

APPLICATION USUELLE DES ARTS, DU DESSIN ET DE LA PLASTIQUE.

Médaille d'argent.
Protectorat du Cambodge. — Cachets cambodgiens.

Classe 10.
INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

Médaille d'argent.
M. Roggé. — Collection de monnaies.

Classe 11.
CARTES ET APPAREILS DE GÉOGRAPHIE ET DE COSMOGRAPHIE.

Médaille d'argent.
M. Pavie. — Carte de ses itinéraires dans le S.-O. de l'Indo-Chine orientale.

Classe 13.
OUVRAGES DU TAPISSIER ET DU DÉCORATEUR.

Médaille de bronze.
Protectorat du Cambodge. — Urne cinéraire.

Classe 15.
CÉRAMIQUE.

Médaille de bronze.
Protectorat du Cambodge. — Faïences, porcelaines, poteries.

Classes 16 et 17.
TAPIS, TAPISSERIES ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT. — PAPIERS PEINTS.

Médaille d'argent.
Protectorat du Cambodge. — Nattes diverses.

Classe 20.
BRONZES D'ART, FONTES D'ART DIVERSES, MÉTAUX REPOUSSÉS.

Médaille d'or.
Protectorat du Cambodge. — Statues en bronze et objets divers.

Classe 25.
FILS ET TISSUS DE COTON.

Médaille de bronze.
Protectorat du Cambodge. — Sampots cotonnades.

Classe 31.
DENTELLES, TULLES, BRODERIES ET PASSEMENTERIES.

Médaille d'or.
Protectorat du Cambodge. — Broderies.

Classe 32.

ARTICLES DE BONNETERIE ET DE LINGERIE, OBJETS ACCESSOIRES DU VÊTEMENT.

Mention honorable.

Protectorat du Cambodge. — Éventails et parasols de mandarin.

Classe 33.

HABILLEMENT DES DEUX SEXES.

Médaille d'or.

Protectorat du Cambodge. — Costumes et types.

Classes 39 et 40.

PRODUITS DES EXPLOITATIONS ET DES INDUSTRIES FORESTIÈRES. — PRODUITS DE LA CHASSE, PRODUITS, ENGIN, ET INSTRUMENTS DE CUEILLETES, ETC.

Médaille d'or.

Protectorat du Cambodge. — Bois, cornes, ivoires.

Mention honorable.

M. Josseleyn. — Bois.

Classe 41.

PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES.

Médaille de bronze.

Protectorat du Cambodge. — Coton.

Classes 42 et 43.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. — PROCÉDÉS CHIMIQUES DE BLANCHIMENT, DE TEINTURE, D'IMPRESSION ET D'APPRÊT.

Médaille de bronze.

Protectorat du Cambodge. — Gomme laque, indigo.

Mention honorable.

Protectorat du Cambodge. — Remèdes cambodgiens.

Classes 46 et 47.

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS RURALES ET FORESTIÈRES. — MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES USINES AGRICOLES ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

Médaille d'argent.

Protectorat du Cambodge. — Voitures et instruments aratoires.

Classe 63.

CÉRÉALES, PRODUITS FARINEUX AVEC LEURS DÉRIVÉS.

Médaille de bronze.

Protectorat du Cambodge. — Riz, maïs.

Classe 68.

CONDIMENTS ET STIMULANTS, SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE.

Médaille de bronze.
Protectorat du Cambodge. — Café.

Mention honorable.
Protectorat du Cambodge. — Gingembre.

ANNAM

Mentions honorables 5

Classe 15.
CÉRAMIQUE

Mention honorable.
M. Navelle. — Figurines en terre cuite.

Classe 33.
HABILLEMENT DES DEUX SEXES

Mention honorable.
Service local. — Camisoles, chapeaux de femmes, cheveux.

Classe 41.
PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES

Mention honorable.
M. Navelle. — Arachides.
Classes 42 et 43.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. — PROCÉDÉS CHIMIQUES
DE BLANCHIMENT, DE TEINTURE, D'IMPRESSION ET D'APPRÊT.

Mention honorable.
M. Meissier. — Peinture à l'huile de bois.

Classe 63.
CÉRÉALES, PRODUITS FARINEUX AVEC LEURS DÉRIVÉS.

Mention honorable.
Service local. — Vermicelle de haricots.

.....

TONKIN

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 7 décembre 1885, p. 1421-1422)
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1885, p. 9, et 30 décembre 1885, p. 1)

Tonkin.

Médailles d'or	8
Médailles d'argent	6
Médailles de bronze	7
Mentions honorables	16
Total des récompenses	37

Classe XXIV. — Maroquinerie, tabletterie et tannerie. — Médaille d'or : M. Puginier, Gouvernement du Tonkin.

Classe XXXII. — Articles de bonneterie et de lingerie, objet 9 ac 'soirs du vêtement. — Mentions honorables : MM. Bourgouin-Meiffre, Puginier.

Classes XXXVI et XXXVII. — Objets de voyage et de campement, bibeloterie. — Médaille de bronze: Gouvernement du Tonkin.

Classe XXXIII. — Habillement des deux sexes. — Médaille d'argent: Gouvernement du Tonkin. — Mention honorable : Colonie d'Annam.

Classe XXXIV. — Joaillerie et bijouterie. — Mention honorable : Gouvernement du Tonkin.

DEUXIÈME SECTION. — Industrie.
Classe IV. — Imprimerie et librairie.

Médaille de bronze :

M. Puginier. — Livres classiques et religieux.

Classe V. — Papeterie, reliure, Matériel des arts, de la peinture et du dessin.

Médaille de bronze :

M. Bourgouin-Meiffre. — Papiers annamites

Classe VII. — Epreuves et appareils de photographie.

Médaille d'or :

Docteur Hocquard. — Photographies.

GRUPE II. — MOBILIER ET ACCESSOIRES.

Classe XII. — Meubles à bon marché et meubles de luxe, Objets sculptés.

Mention honorable :

Hac-hoan-cao. — Bahut sculpté

Classe XIII. — Ouvrage du tapissier et du décorateur.

Médaille de bronze :

M. Bourgouin-Meiffre. — Croix et cadres incrustés.

Classe XV. — Produits céramiques.

Médaille d'or :

M. Puginier. — Collection de porcelaines et céramique.

Mention honorable :

M. Navelle.

Classe XVI. — Tapis, tapisseries. — Classe XVII. — Papiers peints. —

Médaille de bronze :

M. Bourgouin-Meiffre.

Classe XX. — Bronzes d'art, fontes d'art, métaux repoussés.

Médaille d'or :

M. Puginier. — Collection d'objets en cuivre et en bronze

Médaille d'argent :

Gouvernement du Tonkin. — Bronzes d'art.

Médaille de bronze :

A-mok. — Objets en cuivre et en bronze.

MM. Berger, Bourgouin-Meiffre.

Mention honorable:

Phan-dinh-binh. — Plateau en cuivre niellé.

GROUPE IV. — Industries extractives, Produits bruts et OUVRÉS. Classe XXXVIII. —
Produits de l'exploitation des mines et delà métallurgie.

Mention honorable :

Mgr Puginier.

Classe 24.

MAROQUINERIE, TABLETTERIE ET VANNERIE.

Médailles d'or.

Service local. — Collection d'objets sculptés et incrustés.

Mgr Puginier. — Collection d'objets sculptés et incrustés.

Classe 25.

FILS ET TISSUS DE COTON.

Médaille d'or.

Service local. — Fils et tissus de coton.

Classe 32.

ARTICLES DE BONNETERIE ET DE LINGERIE, OBJETS ACCESSOIRES DU VÊTEMENT.

Médaille d'or.

Service local. — Eventails de toute sorte.

Mentions honorables.

M. Bourgouin-Meiffre. — Écrans.

Mgr Puginier. — Éventails.

Classe 33.

HABILLEMENT DES DEUX SEXES.

Médaille d'argent.

Service local. — Vêtements.

Classe 34.
JOAILLERIE ET BIJOUTERIE.

Mention honorable.

Service local. — Bijoux.

Classes 36 et 37.
OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT, BIMBELOTERIE.

Médaille de bronze.

Service local. — Jeu de baguettes, hamacs

Mention honorable.

Mgr Puginier. — Havre-sac.

Classe 38.
PRODUITS DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE.

Mention honorable.

Mgr Puginier. — Minerais d'or et de cuivre, pierres.

Classes 39 et 40
PRODUITS DES EXPLOITATIONS ET DES INDUSTRIES FORESTIÈRES. — PRODUITS DE
LA CHASSE. — PRODUITS, ENGIN ET INSTRUMENTS DE CUEILLETES, ETC.

Médaille d'argent.

Mgr Puginier. — Collection de bois.

Mentions honorables.

Service local. — Collection de bois.

M. Bourguin-Meiffre. — Collection de bois.

Classe 41.
PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES.

Mention honorable.

Service local. — Coton.

Classes 42 et 43.
PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. — PROCÉDÉS CHIMIQUES DE
BLANCHIMENT, DE TEINTURE, D'IMPRESSION ET D'APPRÊT.

Mentions honorables.

M. Bourguin-Meiffre. — Substances tinctoriales.

Service local. — Plantes médicinales.

Classes 46 et 47.
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS RURALES ET FORESTIÈRES. —
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES USINES AGRICOLES ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

Mention honorable.

Service local. — Outils agricoles. — Moulins à décortiquer.

Classe 61.
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU GÉNIE CIVIL, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ARCHITECTURE.

Médaille d'argent.
Mgr Puginier. — Briques, carreaux, béton, chaux.

Classe 63.
CÉRÉALES, PRODUITS FARINEUX AVEC LEURS DÉRIVÉS.

Médaille d'argent.
Mgr Puginier. — Blé, riz, maïs.

Mention honorable.
Service local. — Riz, maïs.

Classe 68
CONDIMENTS ET STIMULANTS. — SUCRE ET PRODUITS DE LA CONFISERIE.

Médaille de bronze.
Service local. — Cannelle, gingembre.

Classe 69.
BOISSONS FERMENTÉES.

Mentions honorables.
Mgr Puginier. — Alcools.
Service local. — Alcools.

Classe 83.
MUSÉES COMMERCIAUX.

Médaille d'or.
Service local. — Ensemble de la collection des produits de la fabrication locale et des
produits étrangers importés.

NÉCROLOGIE
(*L'Avenir du Tonkin*, samedi 28 mai 1887, p.1- 2)

Hanoï, le 28 mai 1887.

M. Jules Cousin, fondateur de l'*Avenir du Tonkin*, a succombé mardi dernier pendant la traversée de Haïphong à Saïgon.

.....
C'est lui qui, en 1884, fut chargé par le Protectorat d'acheter tous les objets annamites destinés à l'exposition d'Anvers. Il a collaboré très activement aux notices coloniales publiées à l'occasion de cette exposition et qui forment le recueil le plus intéressant et le plus exact fait jusqu'à ce jour sur les produits et l'industrie du pays. Ce travail lui valut, ainsi qu'à ses collaborateurs, la croix de chevalier de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam*.
